

FINANCIERE MARJOS (ex CLAYEUX)
Société anonyme au capital de 220 122,30 euros
Siège social : 210, rue Saint Denis - 75002 Paris
725 721 591 RCS PARIS

DOCUMENTS PREPARATOIRES
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 06 JUILLET 2012

- Ordre du jour
- Rapport du Conseil d'Administration
- Exposé sommaire de la situation
- Texte des résolutions
- Liste des administrateurs
- Formulaire de procuration
- Formulaire de demande d'envoi de documents

ORDRE DU JOUR

- 1- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice recouvrant la période du 01 avril 2010 au 31 mars 2011,
- 2- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- 3- Affectation du résultat de l'exercice précité,
- 4- Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
- 5- Décision à prendre en vertu de l'article L.225-248 du Code de Commerce,
- 6- Pouvoirs en vue des formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE FINANCIERE MARJOS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte afin, notamment, de vous rendre compte de la situation et de l'activité au 31 mars 2011 de FINANCIERE MARJOS SA, ex CLAYEUX SA, (la « Société ») et soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice.

Lors de l'assemblée, vous seront également présentés le rapport spécial du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes.

Les rapports des Commissaires aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au BALO le 23 mai 2012 (bulletin 62) et dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches ».

Enfin, les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes d'évaluation retenues et ce conformément aux dispositions du plan comptable général.

1 Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

1.1. Activité et résultats de la société au cours de l'exercice écoulé

1.1.1. Rappel des Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010

Par jugement en date du 07 janvier 2010, le Tribunal de commerce de Chalon sur Saône a homologué le plan de redressement par voie de continuation présenté par la Société, entérinant ainsi sa sortie de redressement judiciaire.

1.1.2. Chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2011

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires.

1.1.3. Résultats de l'exercice de la société

Les chiffres significatifs des résultats sociaux de la Société au 31 mars 2011 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	31 mars 2011	31 mars 2010
Chiffres d'affaires	0 €	0 €
Résultat d'exploitation	- 193 626 €	- 273 760 €
Résultat financier	- 18 026 €	- 476 928 €
Résultat courant avant impôts	- 211 652 €	- 750 688 €
Résultat de l'exercice	- 756 388 €	- 755 895 €

1.1.4. Activité et résultats des filiales au cours de l'exercice écoulé

Le groupe consolidé existant au premier jour de l'exercice a perdu de son existence au cours de l'exercice, suite à la liquidation judiciaire du 01/02/2011 de Clayeux Distribution. Dans ce contexte et en l'absence de caractère pertinent à l'établissement de comptes consolidés, il n'est pas présenté de comptes consolidés au 31 mars 2011.

1.1.5. Facteurs de risques

La société n'ayant plus aucune activité opérationnelle, sont présentés ici les risques génériques des sociétés ayant un objet social identique à celui de la Société.

1.1.5.1. Facteurs de risques financiers

a) Risques liés au financement de la Société

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a pas d'emprunt en cours et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de taux.

b) Risque de change

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a aucune activité hors de la zone euro et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de change.

c) Risque d'absence de liquidité des actifs

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société ne détient plus directement ou indirectement d'actif immobilier et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de liquidité des actifs.

d) Risque actions

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société détient 8 469 actions METALIANCE dont les titres sont admis sur le compartiment ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris. Un risque sur actions existe donc.

e) Risque de liquidité

Par jugement en date du 07 janvier 2010, le Tribunal de commerce de Chalon sur Saône a validé le plan de redressement par voie de continuation présenté par Clayeux S.A., entérinant ainsi sa sortie de redressement judiciaire. Le remboursement des dettes sur 10 ans est ventilé selon l'échéancier suivant :

Remboursement 100% sur 10 ans sans intérêts selon la progressivité suivante :	Echéance :
2%	Janvier 2011
3%	Janvier 2012
5%	Janvier 2013
7,5%	Janvier 2014
10%	Janvier 2015
12,50%	Janvier 2016

15%	Janvier 2017
15%	Janvier 2018
15%	Janvier 2019
15%	Janvier 2020

1.1.5.2. Facteurs de risques liés à l'activité de la Société

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'activité de la Société est nul.

1.1.5.3. Facteurs de risques liés à l'environnement légal et réglementaire

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'environnement légal et réglementaire de la Société est nul.

2 PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE

2.1 Comptes sociaux

Il est rappelé que la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

La Société a enregistré 330 084 euros de produits d'exploitation qui correspondent à des « reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges » pour 121 837 euros et des « autres produits » pour 208 247 euros. Le poste « autres produits » correspond principalement aux loyers perçus auprès de Clayeux Distribution pour les locaux situés Avenue Maréchal Leclerc – 71 300 Montceau les Mines. En effet, la Société était titulaire jusqu'au 08 février 2011 d'un contrat de crédit bail conclu avec un pool de crédit bailleur (Fortis Lease à hauteur de 41,53 %, Sogefimur à hauteur de 29,235 % et Inter Coop à hauteur de 29,235 %). Ce contrat de crédit bail a été résilié par le pool de crédit bailleur en date du 08 février 2011 du fait de l'absence de règlement des échéances du crédit bail.

Compte tenu des charges d'exploitation liées principalement au montant du crédit bail, le résultat d'exploitation ressort à -193 626 euros.

En absence de produits financiers et compte tenu d'un montant de 18 026 euros de charges financières, le résultat financier s'établit à – 18 026 euros contre -476 928 euros au 31 mars 2010.

Compte tenu de reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges, le total des produits exceptionnels ressort à 18 252 217 euros à comparer à un total de charges exceptionnelles

de 18 768 975 euros composé principalement d'une cession d'immobilisation financière pour 12 640 990 euros.

Le résultat de l'exercice écoulé se traduit par une perte d'un montant de – 756 388 euros contre – 755 895 euros au 31 mars 2010.

Au 31 mars 2011, le montant du capital social est de 1 827 015,09 euros les capitaux propres ressortent à – 1 358 554 euros.

2.2 *Résultat social de l'exercice et proposition d'affectation*

Compte tenu des pertes enregistrées lors des exercices précédents, nous vous proposons d'affecter intégralement la perte de l'exercice d'un montant de – 756 388 euros au compte report à nouveau qui serait ainsi porté de – 2 707 398 euros à – 3 463 786 euros.

2.3 *Montant des capitaux propres de FINANCIERE MARJOS (dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce)*

Compte tenu des résultats générés par FINANCIERE MARJOS au cours des derniers exercices, il apparaît que le montant des capitaux propres est négatif et ressort à – 1 358 554 euros, reste inférieur à la moitié du montant du capital social.

2.4 *Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices*

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.5 *Tableau des résultats des cinq derniers exercices*

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (**Annexe n°1**).

3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ce qui a été rappelé au paragraphe 1.1 du présent rapport, la Société ne détient plus au 31 mars 2011 aucune filiale ou participation.

Conformément à l'article L.233-6 du nouveau Code de commerce, nous vous indiquons par ailleurs que la Société n'a effectué aucune prise de participation au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française.

4 INFORMATIONS ET DONNEES COMPTABLES PRESENTEES

Il est rappelé que la Société ne détient plus aucune participation de quelque nature que ce soit au 31 mars 2011 et n'exerce plus aucun contrôle sur une quelconque entité du Groupe.

Dans ce contexte et en l'absence de caractère pertinent à l'établissement de comptes consolidés, le Conseil d'administration n'a pas établi de comptes consolidés au 31 mars 2011.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1 Montant du capital social

A la clôture de l'exercice, le capital social s'élève à 1 827 015,09 euros. Il est divisé en 2 201 223 actions de 0,83 euro chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

L'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2011 a décidé de réduire le capital de 1.827.015,09 euros à 220.122,30 euros par résorption des pertes. Cette opération se réalise par réduction de 0,73 euro de la valeur nominal des actions qui passe ainsi de 0,83 euro à 0,10 euro.

Au jour des présentes, le capital social s'élève ainsi à 220 122,30 euros. Il est divisé en 2 201 223 actions de 0,10 euro chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

A la date d'élaboration du présent rapport, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

5.2 Actions auto-détenues

Au 31 mars 2011, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

5.3 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital au 31 mars 2011 :

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	en %	Nombre	en %
FASHION HOLDING SARL	1 656 974	75,27 %	1 656 974	75,25 %
Flottant	544 267	24,73 %	544 948	24,75 %
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL et NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE THEORIQUE	2 201 241	100 %	2 201 922	100 %

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus, ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

5.4 Capital potentiel

5.4.1 Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

5.4.2 Information sur l'attribution gratuite d'actions

Néant

5.4.3 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, que l'élément suivant nous semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la Société :

- la répartition du capital rappelée sommairement au paragraphe 5.3 du présent rapport.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.
- En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

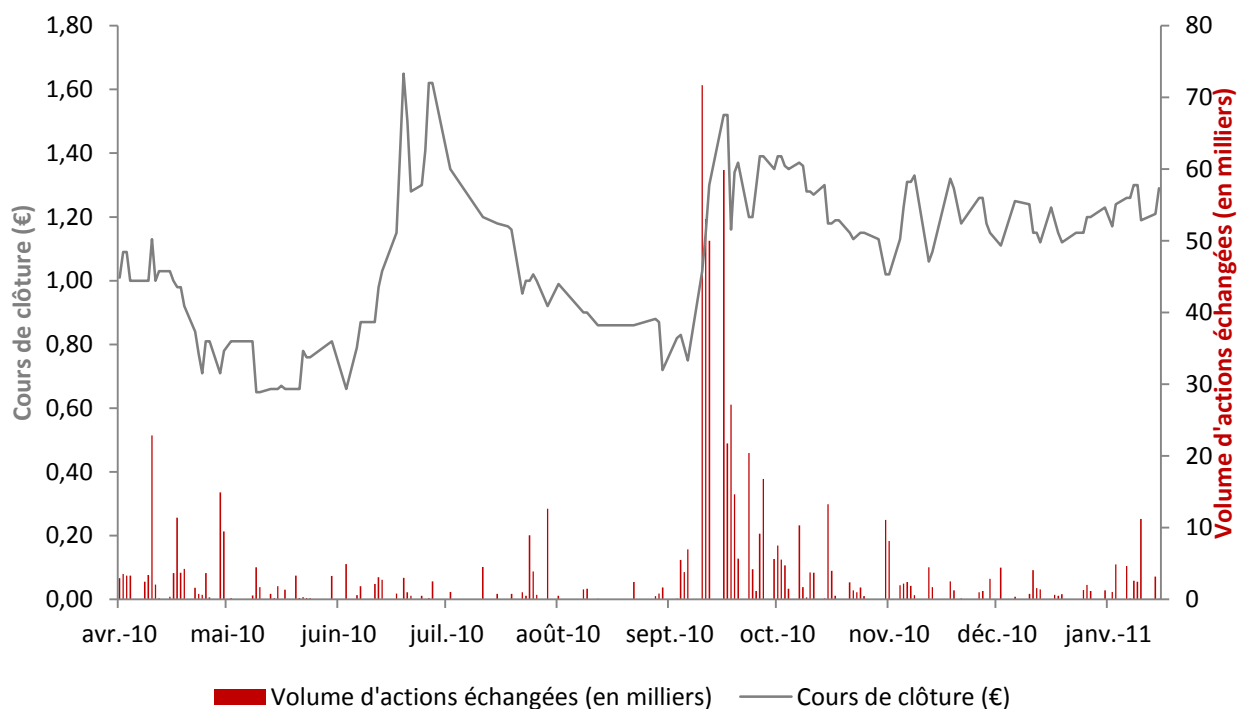
5.4.4 Place de cotation - Evolution du cours de bourse

Les titres de la Société sont cotés sur Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext (Code ISIN FR0000060824 – Mnémonique : FINM). Les titres de la Société ne sont cotés sur aucun autre marché.

A la demande de la Société, la cotation a été suspendue le 28 janvier 2011 et n'a pas repris depuis.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du dernier cours coté au 26 janvier 2011, soit 1,29 euros, ressort à 2,84 M€.

Depuis mars 2010, le cours de l'action FINANCIERE MARJOS a évolué comme suit :



Source : Euronext

5.4.5 Bilan des opérations réalisées dans le cadre de programmes de rachat d'actions autorisés

Néant.

5.4.6 Franchissement de seuils

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que les franchissements de seuil suivants ont été réalisés au cours de l'exercice ouvert le 01 avril 2010 et finissant le 31 mars 2011 :

En date du 19 octobre 2010, la décision n° 210C1078 a été publiée sur le site de l'Autorité des marchés financiers :

1. Par courriers reçus le 12 octobre 2010, complété par un courrier reçu le 14 octobre 2010, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, effectuées à titre de régularisation :

- Mme Gwenaëlle Wackenheim a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 22 juillet 2010, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société CLAYEUX et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 307 658 actions CLAYEUX représentant 353 408 droits de vote soit 13,98% du capital et 13,81% des droits de vote de cette société¹;
- M. Gilles Clayeux a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 22 juillet 2010, le seuil de 20% du capital de la société CLAYEUX et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 450 969 actions CLAYEUX représentant 567 449 droits de vote soit 20,49% du capital et 22,17% des droits de vote de cette société ;
- la société civile Sofacla² (335 rue des chevriers, 71410 Sanvignes-les-mines) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 22 juillet 2010, le seuil de 1/3 du capital de la société CLAYEUX et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 898 327 actions CLAYEUX représentant 1 093 617 droits de vote soit 40,81% du capital et 42,73% des droits de vote de cette société ;
- le groupe familial Clayeux a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 juillet 2010, le seuil de 2/3 du capital de la société CLAYEUX et détenir, à cette date et à ce jour, 1 656 974 actions CLAYEUX représentant 2 014 514 droits de vote soit 75,28% du capital et 78,71% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 201 223 actions représentant 2 559 444 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société civile détenue à hauteur de 49,91% par Gilles Clayeux, 49,91% par Mme Gwenaëlle Wackenheim et 0,18% par sont gérant M. Gérard Clayeux.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Sofacla	898 327	40,81	1 093 617	42,73
Gwenaëlle Wackenheim	307 658	13,98	353 408	13,81
Gilles Clayeux	450 969	20,49	567 449	22,17
Irène Clayeux	10	ns	20	ns
Gérard Clayeux	10	ns	20	ns
Total famille Clayeux	1 656 974	75,28	2 014 514	78,71

Ces franchissements de seuils résultent de souscriptions à une augmentation de capital de la société CLAYEUX³.

2. Par un courrier reçu le 18 octobre 2010, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Le groupe familial Clayeux déclare :

- les franchissements de seuil résultent de l'émission d'actions assorties de bons de souscription d'actions (ci-après « ABSA ») du 22 Juillet 2010 dans le cadre de l'augmentation de capital (visa n° 10-189 du 21 juin 2010) ;
- l'acquisition de 333 489 ABSA par Gilles Clayeux s'est effectuée pour 72 548 € en compensation de créance et pour 279 332 € par endettement (prêt in fine adossé à un contrat d'assurance vie) ;
- l'acquisition des 261 908 ABSA par Gwenaëlle Wackenheim s'est effectuée pour 120 000 € en numéraire sans endettement et pour 155 003 € par endettement (prêt in fine adossé à un contrat d'assurance vie) ;
- l'acquisition des 703 037 ABSA par la société civile Sofacla s'est effectuée en totalité par compensation de créance d'un montant de 738 637 € ;
- agir seul et ne pas agir de concert avec d'autres tiers ;
- ne pas avoir l'intention de procéder à des acquisitions d'actions ;
- avoir le contrôle de la société ;
- ne pas avoir l'intention de modifier la stratégie du groupe ni mettre en œuvre l'une des opérations visées à l'article 223-17 I 6° du règlement générale de l'AMF ;
- ne pas avoir d'accords de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de votes de la société CLAYEUX ;
- ne pas envisager de demander la désignation de nouveaux représentants au sein du conseil d'administration. »

En date du 17 février 2011, la décision n° 211C0199 a été publiée sur le site de l'Autorité des marchés financiers :

Par courriers reçus le 15 février 2011, complété par un courrier reçu le 16 février 2011, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

³ Cf. notamment prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n° 10-189 du 21 juin 2010.

- Mme Gwenaëlle Wackenheim a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 10 février 2011, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CLAYEUX et ne plus détenir individuellement aucune action de cette société.
- M. Gilles Clayeux a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 10 février 2011, les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CLAYEUX et ne plus détenir individuellement aucune action de cette société.
- la société civile Sofacla⁴ (335 rue des chevriers, 71410 Sanvignes-les-mines) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 10 février 2010, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CLAYEUX et ne plus détenir individuellement aucune action de cette société.
- le groupe familial Clayeux, composé de Mme Gwenaëlle Wackenheim, M. Gilles Clayeux et la société civile Sofacla, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 février 2010, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CLAYEUX et ne plus détenir aucune action de cette société.
- Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions CLAYEUX hors marché.
- Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, les déclarants ont précisé détenir 1 298 898 bons de souscription d'actions (BSA)⁵ exerçables à tout moment jusqu'au 31 mars 2011, chaque bon pouvant donner droit, par exercice au prix de 1,40 €, à une action CLAYEUX.

⁴ Société civile détenue à hauteur de 49,91% par Gilles Clayeux, 49,91% par Mme Gwenaëlle Wackenheim et 0,18% par sont gérant M. Gérard Clayeux.

⁵ Les 1 298 898 BSA sont répartis entre Mme Gwenaëlle Wackenheim (261 640 BSA), M. Gilles Clayeux (334 221 BSA) et la société civile Sofacla (703 037 BSA).

En date du 18 février 2011, la décision n° 211C0209 a été publiée sur le site de l'Autorité des marchés financiers :

Par courrier reçu le 14 février 2011, complété par un courrier reçu le 16 février 2011, la société à responsabilité limitée Fashion Holding¹ (210, rue Saint Denis, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2011, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société CLAYEUX et détenir 1 656 974 actions CLAYEUX représentant autant de droits de vote, soit 75,28% du capital et 75,25% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CLAYEUX hors marché.

En date du 28 mars 2011, la décision n° 211C0366 a été publiée sur le site de l'Autorité des marchés financiers :

Par courrier reçu le 14 février 2011, complété notamment par un courrier reçu le 25 mars 2011, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société à responsabilité limitée Fashion Holding déclare :

- financer cette acquisition sur fonds propres ;
- agir seule ;
- ne pas envisager l'acquisition d'autres actions CLAYEUX sur le marché boursier et à cet égard demander une dérogation à l'offre obligatoire. En revanche une opération financière de recapitalisation par augmentation de capital pourrait l'amener à augmenter sa participation au sein de la société CLAYEUX et le cas échéant franchir de nouveaux seuils ;
- détenir le contrôle de la société CLAYEUX ;
- avoir pour stratégie de recapitaliser la société. Dans ce cadre, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires devrait donc être convoquée prochainement afin d'organiser le changement de gouvernance d'une part, le transfert du siège social et donner à la société toutes les autorisations nécessaires pour procéder à des opérations sur le capital d'autre part ;
- ne détenir aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et ou les droits de vote de l'émetteur ;
- envisager de demander la nomination de Lalou Elie Haioun, de Sonia Sitruk et de Liliale Sitruk en qualité d'administrateurs. »

¹ Contrôlée par M. Eric Sitruk.

² Sur la base d'un capital composé de 2 201 241 actions représentant 2 201 922 droits de vote.

6 RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

6.1 *Ressources Humaines*

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, la Société n'employait que deux salariés.

Ces deux salariés ont démissionné en date du 10 mai 2011.

6.2 *Actionnariat salarié*

Dans le cadre d'un dispositif d'Epargne salariale visé à l'article L.225 – 102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

Au jour des présentes, le Groupe n'emploie aucun salarié.

7 IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce, nous vous informons sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe.

7.1 *Impact social de l'activité du Groupe*

Le Groupe n'a aucun salarié, en conséquence, il ne génère aucune conséquence d'ordre social.

7.2 *impact environnemental*

L'activité de holding financière de la Société ne produit pas d'impact environnemental.

8 INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

8.1 *Liste des mandats et fonctions exercées au cours de l'exercice écoulé*

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés au cours de l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'au 31 mars 2011, la Société était administrée par un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Selon le premier tableau, nous vous exposons les mandats et fonctions exercées par les administrateurs présents au 31 mars 2011.

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) (1) (2)
M. Gilles CLAYEUX	Président du Directoire	12/05/2010	12/05/2016	<i>Administrateur</i> : Clayeux Distribution depuis + 5 ans Métalliance depuis 2001 Président : EJF Gérant : FC20
Mme Gwenaëlle WACKENHEIM	Membre du Directoire	12/05/2010	12/05/2016	<i>Administrateur</i> : Clayeux Distribution depuis + 5 ans Directeur Général : EJF Gérant : MOBICLA depuis + 5 ans FC20
M. Gérard CLAYEUX	Président du Conseil de Surveillance	13/06/2002	AGO 2014	<i>Administrateur</i> : Clayeux Distribution depuis + 5 ans FGVB Gérant : SOFACLA depuis + 5 ans MOBICLA depuis + 5 ans SOFICLA depuis + 5 ans
Mme Irène CLAYEUX	Membre du Conseil de Surveillance	13/06/2002	AGO 2014	

M. Franck COUTURIER Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	28/11/2008	AGO 2014	
--	---	------------	----------	--

(1) quelque soit la forme de la société, française ou étrangère

(2) pour les mandats hors filiales, l'information doit porter sur les 5 dernières années.

Dans le second tableau, nous vous exposons les mandats et fonctions exercées par les administrateurs nommés lors de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2011 au cours de laquelle il a été décidé d'abandonner le mode de fonctionnement avec Directoire et Conseil de Surveillance pour adopter celui du Conseil d'Administration.

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) (1) (2)
Monsieur Lalou Elie HAIOUN	Président du Conseil d'Administration assurant la fonction de Directeur Général	28 juillet 2011	Le renouvellement de cette mission sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016	Néant
Madame Sonia NAMAN, épouse SITRUK,	Administrateur	28 juillet 2011	Le renouvellement de cette mission sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016	Administrateur des sociétés FASHION B. AIR SA et LES FLORENTINES SA.
Messaouda Liliane HAYOUN épouse SITRUK	Administrateur	28 juillet 2011	Le renouvellement de cette mission sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les	Administrateur des sociétés FASHION B. AIR SA et LES FLORENTINES SA.

			comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016	
--	--	--	--	--

(1) quelque soit la forme de la société, française ou étrangère

(2) pour les mandats hors filiales, l'information doit porter sur les 5 dernières années.

8.2 Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations et avantages de toute nature accordés par la Société et/ou l'une des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement et/ou une des sociétés qui exercent sur elle un contrôle exclusif de manière directe ou indirecte, aux membres du Conseil d'administration au titre des mandats exercés dans la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
M. Gilles CLAYEUX	5 500 euros / mensuelle	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Mme Gwenaëlle WACKENHEIM	5 500 euros / mensuelle	néant	néant	néant	néant	néant	néant
M. Gérard CLAYEUX	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Mme Irène CLAYEUX	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
M. Franck COUTURIER Membre du Conseil de Surveillance	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant

8.3 Opérations réalisées sur les titres de la société par les mandataires sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

Au cours de l'exercice écoulé, aucun des dirigeants et/ou aucune des personnes qui leur sont liées n'a notifié à la Société, en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, la réalisation d'opérations sur les titres à l'exception des informations données dans le paragraphe 5.4.6.

9 Délais de règlement

Conformément aux nouvelles dispositions du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les conditions de règlement telles qu'appliquées dans l'entreprise sont conformes aux dispositions de la loi LME du 4/08/2008 pour les comptes clos au 31 mars 2011.

10 AUTRES INFORMATIONS

10.1 Communication des charges somptuaires

Au cours de l'exercice écoulé, aucune charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée.

10.2 Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

10.3 Rappel (capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social)

Les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, vous serez invités à vous prononcer, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce sur la dissolution anticipée de la Société.

Compte tenu de l'activité et des perspectives envisagées par l'actionnaire FASHION HOLDING, et la poursuite de la période d'exécution du plan de continuation, la dissolution anticipée de la Société nous semble devoir être écartée.

10.4 Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver le rapport présenté par les Commissaires aux Comptes. Différentes conventions et engagements antérieurement autorisées par le Conseil de Surveillance se sont poursuivis au cours de l'exercice mais ont toutes pris fin avant la clôture de l'exercice.

10.5 Perspectives et continuité d'exploitation sur l'exercice clos au 31 mars 2012

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2011 a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient "FINANCIERE MARJOS". Le siège est également transféré au 210 rue Saint Denis – 75 002 PARIS. Le mode de fonctionnement avec Directoire et Conseil de Surveillance est abandonné pour adopter celui du Conseil d'Administration.

- L'assemblée a décidé, ce même jour de réduire le capital de 1.827.015,09 euros à 220.122,30 euros par résorption des pertes. Cette opération se réalise par réduction de 0,73 euro de la valeur nominal des actions qui passe ainsi de 0,83 euro à 0,10 euro.

Le contrat de crédit bail historiquement conclu entre la Société et le pool de crédit bailleur a été dénoncé en date du 08 février 2011. Suivant jugement en date du 23 février 2012, le Tribunal de Commerce de Chalons sur Saône a autorisé la Société à lever l'option. Les actes sont actuellement en cours de régularisation.

Les intentions de FINANCIERE MARJOS en matière de stratégie de développement, à ce stade exprimées par le nouvel actionnariat sont les suivantes :

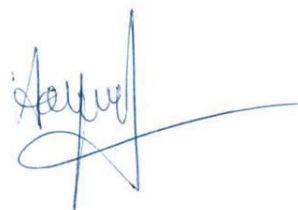
- 1) Recapitaliser l'entreprise lui permettant de faire face aux échéances du plan de continuation,
- 2) Une fois cette première étape franchie, envisager un nouveau démarrage de l'activité de FINANCIERE MARJOS SA selon les termes de l'objet social.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS FINANCIERES

Nous vous précisons qu'à ce jour le Conseil d'administration bénéficie des délégations de compétence suivantes ou de pouvoir en matière financière en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	17/03/2010	16/05/2012	5 000 000 €	Néant	Néant	5.000.000 €
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	17/03/2010	16/05/2012	10 % du capital social	Néant	Néant	10 % du capital social

Les renseignements que nous venons de vous donner et ceux qui figurent dans les rapports des Commissaires aux comptes vous permettront pensons-nous, de prendre des décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.



Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2010	31/03/2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	910 235	910 235	910 235	493 787	1 827 015
Nombre des actions ordinaires existantes	594 925	594 925	594 925	594 925	2 201 223
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maxi d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-266 393	-491 451	112 437	-189 403	-17 944 569
Impôts sur les bénéfices	-31 750	1 791	234 905	95 208	27 978
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-120 303	-12 763 666	-4 754 492	-755 895	-756 388
Résultat distribué					
Résultats par actions					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,39	-0,83	-0,21	-0,48	-8,16
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,20	-21,45	-7,99	-1,27	-0,34
Dividendes attribués à chaque section					
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	170 625	123 875	40 500	60 750	132 000
Sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	66 080	0	0	0	0

Annexe2

FINANCIERE MARJOS (ex CLAYEUX)

Société anonyme au capital de 220 122,30 euros

Siège social : 210, rue Saint Denis - 75002 Paris

725 721 591 RCS PARIS

PROJETS DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU VENDREDI 06 JUILLET 2012

09 HEURES 30 AU 210 RUE SAINT DENIS, 75 002 PARIS

I - RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés au 31 mars 2011, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de (756 388) euros.

Deuxième résolution (Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et engagements visés à l'article L.225-42-1 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et les engagements visés à l'article L.225-42-1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune convention réglementée et aucun engagement, relevant des dispositions de l'article L. 225-38 et de l'article L.225-42-1 du Code de Commerce, n'a été conclu au cours de l'exercice écoulé et que les conventions et engagements antérieurement autorisés par le Conseil de Surveillance ont pris fin au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 et approuve les termes du rapport présenté par les Commissaires aux Comptes.

Troisième résolution (Affectation du résultat)

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que

les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2011 se soldent par une perte de (756 388) euros, décide de l'affecter en totalité au compte « Report à Nouveau » s'élevant à (2 707 398) euros et qui sera porté, du fait de l'affectation du résultat, à la somme de (3 463 786) euros.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution (Quitus aux administrateurs)

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions, de quorum et de majorité, requises pour les assemblées générales ordinaires donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 mars 2011.

II - RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Cinquième résolution (Décision à prendre en vertu de l'article L.225-248 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

Sixième résolution (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

LISTE DES ADMINISTRATEURS

Nom des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat
Lalou Elie HAIOUN	Président Directeur Général	28-juil-11	Assemblée Générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016
Sonia NAMAN, épouse SITRUK	Administrateur	28-juil-11	Assemblée Générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016
Messaouda Liliane HAYOUN épouse SITRUK	Administrateur	28-juil-11	Assemblée Générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016

FORMULAIRE DE PROCURATION

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

- A Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer en bas du formulaire
I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card delivery: date and sign at the bottom of the form
- B J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes/ *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below (1)*

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, prenez connaissance des instructions sur la reverse side / Before selecting, please see instructions on the reverse side

FINANCIERE MARJOS
 210, rue Saint Denis
 75 002 Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 Du 06 juillet 2012 à 09h30
 210, rue Saint Denis, 75 002 Paris

CADRE RESERVE / FOR COMPANY'S
 Identifiant / Account

Nombre d'actions / Nominatif / Registered / V
 Number of shares / Porteur / Bearer / V

Nbre de voix / Number of voting rights

1 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT et l'autorise à voter en mon nom – dater & signer en bas sans remplir ni 2 ni 3. I HEREBY APPOINT THE CHAIRMAN as my proxy and authorise him to vote on my behalf – date & sign without completing either 2 or 3.

2 VOTE PAR CORRESPONDANCE MAIL-IN VOTING FORM

Choisissez / Choose **1** Ou or **2** Ou or **3**

Si vous choisissez 2 ou 3 vous devez noircir la case correspondante comme ceci ■
 If you opt for choices 2 or 3, please shade the appropriate box as follows ■

3 POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE PROXY TO ANOTHER SHAREHOLDER

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire ou le Conseil d'Administration ou la Gérance à L'EXCEPTION de ceux que je vous signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
 Art L 161-1 Cf au verso renvoi (2)
I vote for all the resolutions submitted or approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by ■ for which I vote AGAINST, or I abstain
 Art L 161-1 see reverse (2)

Sur les projets de résolutions non agréés par le Directoire, le Conseil d'Administration ou la Gérance je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I vote by shading as follows : ■ the box which corresponds to my choice

Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale :
 Dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir.
I hereby give my proxy to the chairman of the meeting
 Date and sign the bottom of the form without completing it

Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Oui / for	NonAbst/N o/Abst.		Oui / for	NonAbst/N o/Abst.
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	I	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je donne pouvoir à : (soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso) **pour me représenter à l'assemblée**
I hereby appoint (you may give your proxy either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)) to represent me at the above mentioned meeting.

M, Mme ou Mlle / Mr, Mrs or Miss
 Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement enregistrées par votre teneur de comptes/
CAUTION : If you're voting on bearer securities, the present instructions will only be valid if they are directly registered with your custodian bank

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée
 If amendments or new resolutions are proposed during the meeting

- je donne pouvoir au Président de l'AG de voter en mon nom
- *I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf*
- je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- *I abstain from voting (this is equivalent to a vote against)*
- je donne procuration cf. au verso renvoi (2) à M pour voter en mon nom
- *I give proxy to (see reverse 2) M. to vote on my behalf*

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard le : 29 juin 2012
 In order to be counted, all forms must be returned by the latest
 Sur 1ère convocation / on 1st notification Sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

**Au siège de la société
 To the Company**

Date et signature / date and signature

Veuillez prier ici – please fold here

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurant déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso (1) - see reverse (1)

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

ET RENSEIGNEMENTS

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS
ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article 138 du Décret du 23 mars 1967, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés à l'article 135 dudit Décret.

Formule à adresser à :

FINANCIERE MARJOS Service Assemblées 210 rue Saint Denis 75 002 Paris
--

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires
Du 06 juillet 2012

NOM (ou dénomination sociale) :
.....

Prénom :
.....

Adresse complète :
.....
.....

En tant que propriétaire de :FINANCIERE MARJOS SA,

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par l'article 135 du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales.

A, le2012
Signature

